Compte-rendu
du Conseil d'établissement
24/03/2022

Présents :

- Représentants de l'administration : M. BIS, M. BIZOT, M. GUILLEMIN, M. RENAUD, Mme RICORDEL, Mme TERNOVA
- Représentants des personnels : Mme BARANKIEWICZ, Mme OLENDER, Mme STASZEWSKA-KEMAJOU, M. VELAY
- Représentants des parents d'élèves : Mme BARAFFE, M. BELGY, M. LE GUERN, M. TATARNIKOV
- Représentants des élèves : M. MATHERN, Mlle RASMUSSEN
- À titre consultatif : M. CHAUVEAU, M. ROSSI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 35 en présentiel (salle C202).

Ordre du jour :

1- - Adoption de l'ordre du jour
2- - Adoption du PV de la séance précédente
3- - Protocole sanitaire
4- - Calendrier scolaire
5- - Règlement intérieur
6- - Compte financier 2021
7- - Divers

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 17/11/2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Protocole sanitaire

En conformité avec les dernières dispositions publiées par les autorités sanitaires polonaise et française, après consultation des CHSCT et CHSCS le 10 mars 2022, toutes les références au port du masque figurant dans le protocole sanitaire sont supprimées. Il en est de même pour le circuit de circulation pour les maternelles.

Le port du masque n'est donc plus obligatoire. Les élèves et le personnel pourront toutefois continuer à le

porter s'ils le souhaitent.

La nouvelle version (figurant en annexe) est adoptée à l'unanimité.

4. Calendrier scolaire

Après consultation des conseils des maîtres, pédagogique et d'école, le calendrier scolaire 2022-2023 est soumis au vote des membres du conseil d'établissement.

CALENDRIER SCOLAIRE

2022-2023

Lycée René Goscinny
Varsovie
Pologne

août-22		sept.-22		oct.-22		nov.-22		déc.-22		janv.-23		févr.-23		mars-23		avr.-23		mai-23		juin-23		juil.-23	
1	lu	1	je	1	sa	1	ma	1	je	1	di	1	me	1	me	1	sa	1	lu	1	je	1	sa
2	ma	2	ve	2	di	2	me	2	ve	2	lu	2	je	2	je	2	di	2	ma	2	ve	2	di
3	me	3	sa	3	lu	3	je	3	sa	3	ma	3	ve	3	ve	3	lu	3	me	3	sa	3	lu
4	je	4	di	4	ma	4	ve	4	di	4	me	4	sa	4	sa	4	ma	4	je	4	di	4	ma
5	ve	5	lu	5	me	5	sa	5	lu	5	je	5	di	5	di	5	me	5	ve	5	lu	5	me
6	sa	6	ma	6	je	6	di	6	ma	6	ve	6	lu	6	lu	6	je	6	sa	6	ma	6	je
7	di	7	me	7	ve	7	lu	7	me	7	sa	7	ma	7	ma	7	**VS**	7	di	7	me	7	ve
8	lu	8	je	8	sa	8	ma	8	je	8	di	8	me	8	me	8	sa	8	lu	8	**FD**	8	sa
9	ma	9	ve	9	di	9	me	9	ve	9	lu	9	je	9	je	9	di	9	ma	9	**FD**	9	di
10	me	10	sa	10	lu	10	je	10	sa	10	ma	10	ve	10	ve	10	**PA**	10	me	10	sa	10	lu
11	je	11	di	11	ma	11	**AR**	11	di	11	me	11	sa	11	sa	11	ma	11	je	11	di	11	ma
12	ve	12	lu	12	me	12	sa	12	lu	12	je	12	di	12	di	12	me	12	ve	12	lu	12	me
13	sa	13	ma	13	je	13	di	13	ma	13	ve	13	lu	13	lu	13	je	13	sa	13	ma	13	je
14	di	14	me	14	ve	14	lu	14	me	14	sa	14	ma	14	ma	14	ve	14	di	14	me	14	ve
15	lu	15	je	15	sa	15	ma	15	je	15	di	15	me	15	me	15	sa	15	lu	15	je	15	sa
16	ma	16	ve	16	di	16	me	16	ve	16	lu	16	je	16	je	16	di	16	ma	16	ve	16	di
17	me	17	sa	17	lu	17	je	17	sa	17	ma	17	ve	17	ve	17	lu	17	me	17	sa	17	lu
18	je	18	di	18	ma	18	ve	18	di	18	me	18	sa	18	sa	18	ma	18	je	18	di	18	ma
19	ve	19	lu	19	me	19	sa	19	lu	19	je	19	di	19	di	19	me	19	ve	19	lu	19	me
20	sa	20	ma	20	je	20	di	20	ma	20	ve	20	lu	20	lu	20	je	20	sa	20	ma	20	je
21	di	21	me	21	ve	21	lu	21	me	21	sa	21	ma	21	ma	21	ve	21	di	21	me	21	ve
22	lu	22	je	22	sa	22	ma	22	je	22	di	22	me	22	me	22	sa	22	lu	22	je	22	sa
23	ma	23	ve	23	di	23	me	23	ve	23	lu	23	je	23	je	23	di	23	ma	23	ve	23	di
24	me	24	sa	24	lu	24	je	24	sa	24	ma	24	ve	24	ve	24	lu	24	me	24	sa	24	lu
25	je	25	di	25	ma	25	ve	25	di	25	me	25	sa	25	sa	25	ma	25	je	25	di	25	ma
26	ve	26	lu	26	me	26	sa	26	lu	26	je	26	di	26	di	26	me	26	ve	26	lu	26	me
27	sa	27	ma	27	je	27	di	27	ma	27	ve	27	lu	27	lu	27	je	27	sa	27	ma	27	je
29	di	28	me	28	ve	28	lu	28	me	28	sa	28	ma	28	ma	28	ve	28	di	28	me	28	ve
29	lu	29	je	29	sa	29	ma	29	je	29	di			29	me	29	sa	29	lu	29	je	29	sa
30	ma	30	ve	30	di	30	me	30	ve	30	lu			30	je	30	di	30	ma	30	ve	30	di
31	me			31	lu			31	sa	31	ma			31	ve			31	me			31	lu

Jours fériés : 11/11 Armistice
07/04 Vendredi Saint
10/04 Lundi Pascal
08-09/06 Fête Dieu

cours
vacances scolaires
férié (pas de cours)

L'attention des membres est attirée sur les vacances de fin d'année qui débuteront plus tard qu'en France (mercredi 21 décembre après les cours) mais qui se prolongent jusqu'à l'Épiphanie. Reprise des cours le 9 janvier 2023 (au lieu du 3 en France).
De ce fait, la période de janvier-février ne compte que 6 semaines. Cela écourte ainsi cette période généralement éprouvante pour les élèves du primaire.

Le calendrier scolaire est adopté à l'unanimité.

5. Règlement intérieur

Dans le cadre de la révision annuelle du règlement intérieur, les modifications suivantes sont proposées :

Version en cours	Modifications proposées
[…] **TITRE 2 - DROITS ET OBLIGATIONS DES ELEVES** SECTION 1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNEMENT GENERAL DU LYCEE […] L'usage des moyens numériques de communication (site Internet, courrier électronique, SMS, Pronote, etc.) est privilégié en matière de communication collective ou individuelle avec les familles. Ces dernières sont, en particulier, invitées à consulter régulièrement les diverses rubriques de l'Espace Pronote pour y prendre connaissance des diverses informations pouvant concerner la scolarité de leurs enfants. […] **SECTION 2 – LES OBLIGATIONS** 2.1.2 Interdiction du port de signes ostensibles d'appartenance religieuse ou politique. Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ou politique est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire. 2.1.5 Obligation d'honnêteté Cette obligation à l'égard des autres élèves et des professeurs exclut toute forme de fraude, de tricherie ou de contestation abusive.	[…] **TITRE 2 - DROITS ET OBLIGATIONS DES ELEVES** **SECTION 1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNEMENT GENERAL DU LYCEE** […] L'usage des moyens numériques de communication (site Internet, courrier électronique, SMS, Pronote, Eduka etc.) est privilégié en matière de communication collective ou individuelle avec les familles. Ces dernières sont, en particulier, invitées à consulter régulièrement les diverses rubriques de l'Espace Pronote pour y prendre connaissance des diverses informations pouvant concerner la scolarité de leurs enfants. […] **SECTION 2 – LES OBLIGATIONS** 2.1.2 Interdiction du port de signes ostensibles d'appartenance religieuse ~~ou politique.~~ Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ~~ou politique~~ est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire. 2.1.5 Obligation d'honnêteté Cette obligation à l'égard des autres élèves et des professeurs exclut toute forme de fraude, de tricherie ou de contestation abusive. Lors de chaque évaluation, quel que soit le niveau de classe, les téléphones portables, « smartphones », tablettes tactiles, les montres connectées et, de manière générale, tout appareil de télécommunication et/ou doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers doit être impérativement éteint et rangé dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle. Le non-respect de cette consigne constitue une fraude. Lorsque l'élève est convaincu de fraude ou de tentative de fraude à un devoir de contrôle, la nullité de l'épreuve peut être prononcée. L'intéressé est réputé avoir été présent sans l'avoir subie.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Pour information, l'établissement se mobilise pour lutter contre la triche dont certains élèves se rendent coupables. Une sensibilisation sera effectuée auprès des élèves et des moyens techniques vont être déployés pour faciliter les opérations de contrôle, notamment lors des épreuves du cycle terminal.

6. Compte financier 2021

Le compte financier 2021 (audité par le cabinet MAZARS) a été présenté au conseil d'administration de l'AEFE le 16 mars 2022.
Il doit être présenté après cette date au conseil d'établissement.

1/ Exécution des recettes et dépenses

1.1 / Les recettes budgétaires

Il s'agit des encaissements réalisés sur les titres émis en 2021 et les titres émis les années précédentes.

	Budget rectificatif n° 2	COFI 2021
Frais de scolarité	19 269 637,00 PLN	20 087 605,06 PLN
Droit inscription	1 067 040,00 PLN	1 179 062,71 PLN
Frais dossier	175 085,00 PLN	219 450,00 PLN
Droits d'examen	111 600,00 PLN	110 800,00 PLN
Manuels scolaires	108 030,00 PLN	125 435,24 PLN
Frais de scolarité (années précédentes)	100 000,00 PLN	361 012,66 PLN
Divers (AES/Ecole maternelle polonaise/Gastroteam	981 835,00 PLN	1 166 311,29 PLN
	21 813 227,00 PLN	**23 249 676,96 PLN**

En comptabilisant les 361 012,66 PLN qui ont été encaissés sur la période septembre-décembre 2021 et qui apparaissent dans le tableau, le lycée a récupéré 2 087 163,94 PLN sur les titres 2020 et années antérieures. Ce niveau de recouvrement sur les titres anciens permet de réaliser des recettes budgétaires supérieures à celles prévues au BR 2.

Ainsi, les recettes budgétaires réalisées sur les titres 2021 représentent 21 162 513,02 PLN et sur les titres antérieures : 2 087 163,94 PLN.

Globalement, les recettes budgétaires réalisées étant supérieures à celles estimées dans le BR 2 de 1 436 449,96 PLN, ce surplus d'encaissements a un impact positif direct sur la trésorerie.

	Budget rectificatif n° 2	COFI 2021	Ecart
TOTAL des Recettes budgétaires	**21 813 227,00 PLN**	**23 249 676,96 PLN**	**1 436 449,96 PLN**

1.2 / Les dépenses

1.21 / Les dépenses de fonctionnement

Le référentiel budgétaire par destination proposé par l'AEFE est commun à tous les EGD. Trois axes sont retenus :

1 – Excellence éducative : EDU (dépenses liées à l'enseignement et à l'accueil des élèves)
2 – Accompagner et faire vivre le réseau : RES (mission d'accompagnement et d'animation du réseau, dont la promotion et la communication)
3 – Modernisation (support et immobilier) : SUP (dépenses liées aux fonctions support et à l'immobilier)

Pour rappel, les codes sont les suivants :

EDU 113
Nous comptabilisons le paiement des intervenants sur factures des AES, la surveillance effectuée par le personnel de GASTROTEAM pendant le temps des repas à Sadyba.

EDU 115
Cela concerne les dépenses de formation de l'ensemble des personnels : budget consacré à la formation des personnels de droit local directement payé par le lycée et budget dans le cadre de la mutualisation avec le lycée de Munich qui est l'établissement mutualisateur (formations proposées dans le plan de formation de l'AEFE).

EDU 121
Prise en charge des paniers goûter pour les élèves de maternelle.

EDU 122
Transport des élèves pour la piscine, les sorties.

EDU 124
Dépenses de médicaments et matériels pour l'infirmerie, y compris les masques chirurgicaux et le gel hydro alcoolique.

EDU 131
Les dépenses d'enseignement pédagogique regroupent les achats de livres, les abonnements pour le CDI et la BCD, le matériel d'enseignement, l'achat et le renouvellement des manuels scolaires.

EDU 133
Il s'agit du financement des projets des enseignements qui sont proposés et validés par l'intermédiaire de fiches actions.

RES 261
Regroupe toutes les dépenses de communication. À savoir le contrat avec ID DROP, les publications et dépenses avec nos partenaires médias et les frais de réception.

SUP 323
Achat de petits équipements et matériels.

SUP 324
Regroupe les dépenses liées à une location ou à une participation de charges : loyer et charges de Sadyba, location du gymnase et de la piscine, participation aux charges de l'école maternelle (bâtiment A), estimation du loyer lié à l'occupation du lycée sur le site de Saska (terrain de la Mairie et du Trésor polonais).

SUP 325
Il s'agit des médias (eau, gaz, électricité).

SUP 326
Cela regroupe les contrats liés à la maintenance du lycée, l'achat des produits d'entretien et le budget lié aux réparations diverses.

SUP 331
Cela regroupe les dépenses d'équipements administratifs et de fournitures administratives (abonnements, fournitures et petit matériel, reprographie, affranchissement + téléphonie + internet)

SUP 332
Les frais de gestion concernent l'assurance, le contrat avec le prestataire de paie – HR LEX, les rémunérations du cabinet juridique et des frais de traduction, ainsi que frais bancaires (terminal bancaire, commissions bancaires

SUP 334
Remboursement des frais de déplacement.

SUP 341
Achat du matériel informatique non immobilisé.

SUP 344
Il s'agit du contrat avec notre prestataire informatique DNA et des contrats d'hébergement de nos logiciels (EDUKA : inscription, facturation, … ; INDEX EDUCATION : emploi du temps, Pronote, …)

SUP 352
Il s'agit du paiement concernant l'usufruit perpétuel à Saska.

SUP 353
Il s'agit des pénalités financières pour le dépassement des délais de paiement.

SUP 363
Cela concerne le contrat de gardiennage et les diverses dépenses liées à l'entretien du matériel (caméras, logiciel, borne d'accès)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 980 843,32 PLN pour 6 001 685,67 PLN budgétées. Conformément aux règles budgétaires, les CP consommés ne peuvent pas dépasser les CP budgétés (pour l'ensemble de la section de fonctionnement)

		CP Budgétés BR2 2021	CP consommés 2021	Commentaire concernant la consommation des CP
FONC	**FONCTIONNEMENT**	**6 001 685,67 PLN**	**5 980 843,32 PLN**	
EDU113	Personnel extérieur	222 205,00 PLN	77 614,50 PLN	En 2021, durant la fermeture de l'établissement, une partie des AES n'a pas eu lieu.
EDU115	Formation continue - réseau	145 500,00 PLN	88 038,87 PLN	De nombreuses formations en présentiel n'ont pas eu lieu
EDU121	Restauration des élèves	10 000,00 PLN	9 531,26 PLN	
EDU122	Transports d'élèves	19 840,00 PLN	16 149,99 PLN	
EDU124	Infirmerie	20 258,65 PLN	14 546,57 PLN	
EDU131	Dépenses d'enseignement	358 150,00 PLN	445 156,52 PLN	dont 94 047,11 pln pour le CDI et la BCD
EDU133	Dépenses sur actions et projets d'établissements	60 000,00 PLN	54 732,65 PLN	
RES261	Promotion et communication	162 400,00 PLN	176 543,51 PLN	
SUP323	Aménagement et mobilier	26 894,02 PLN	12 158,17 PLN	
SUP324	Loyers et charges	2 718 000,00 PLN	2 511 674,40 PLN	
SUP325	Viabilisation - énergie et fluides	517 000,00 PLN	319 882,58 PLN	
SUP326	Entretien mobilier et prestations externes	419 000,00 PLN	525 105,44 PLN	dont 321 717,82 pln pour les contrats.
SUP331	Equipements et fournitures administratives	212 742,00 PLN	237 014,74 PLN	
SUP332	Frais de gestion courante	357 696,00 PLN	574 463,46 PLN	KPMG (dont transfert du bail du site de sadyba, traitement des factures impayées relatives aux frais scolaires)
SUP333	Logistique		3 913,25 PLN	Concerne une fature non parvenue 2020 qui a nécessite l'ouverture de CP.
SUP334	Déplacements et missions	5 000,00 PLN	3 056,89 PLN	
SUP341	Fournitures et matériels informatique	20 000,00 PLN	19 678,67 PLN	
SUP342	Logiciels, brevets et licences	3 000,00 PLN	30 422,18 PLN	Sont comptabilisées les factures pour le projet Voltaire
SUP344	Maintenance et hébergement informatique	155 000,00 PLN	218 020,38 PLN	dont achat matériel informatique non immobilisé (investissement)
SUP352	Impôts et taxes	50 000,00 PLN	46 904,36 PLN	
SUP353	Charges exceptionnelles et financières	3 000,00 PLN	22 823,13 PLN	Sont comptabilisées des réductions de factures 2020 (frais de scolarite)
SUP363	Entretiens et prestations - sécurité	516 000,00 PLN	573 411,80 PLN	

Certains postes de dépenses sont supérieurs à ceux budgétés. Pour les dépenses pédagogiques, on peut noter des besoins supplémentaires pour des commandes de livres, de matériels.
De mêmes, les dépenses liées à l'entretien restent relativement importantes (contrat + réparations)
Concernant les frais de gestion courante, les honoraires d'avocats notamment pour le transfert du bail de Sadyba ont une incidence sur ce poste budgétaire.

1.22 / Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels (contrats locaux + vacataires) s'élèvent à 8 979 653,61 PLN.

	BR2 - 2021	**COFI 2021**
	coût chargé	coût chargé
Personnel de droit local (Rémunération)	7 735 000,00 PLN	7 659 103,57 PLN
Personnel de droit local (indemnités + heures supplémentaires)	546 000,00 PLN	565 313,91 PLN
Vacataires (AES)	819 000,00 PLN	755 236,14 PLN
	9 100 000,00 PLN	8 979 653,61 PLN

Parallèlement, le coût des résidents constitue maintenant un flux financier (hors budget).

Participation à la rémunération des Résidents	5 142 933,71 PLN	5 231 987,11 PLN
indemnités + heures supplémentaires	327 278,22 PLN	325 240,84 PLN
	5 470 211,93 PLN	5 557 227,95 PLN

1.23 / Les Investissements

Le lycée a réalisé des investissements à hauteur de 154 670,70 PLN.

Imprimante 3D pour la TECHNO	13 019,05
Remplacement de la centrale téléphonique (Saska)	12 315,34
Remplacement dalles (cour élémentaire + maternelle)	
Structure de jeu (cour maternelle)	96 000,00
Matériel informatique (ordinateurs, disques durs)	33 336,31
	154 670,70 PLN

2/ L'équilibre financier

Ce tableau reprend tous les flux de trésorerie qu'ils soient budgétaires ou uniquement financiers. Cela permet de connaitre la variation de la trésorerie.

Au titre du BR 2, le prévisionnel était un prélèvement de trésorerie de 122 476,67 PLN
L'exercice budgétaire 2021 enregistre finalement un abondement de trésorerie de 1 963 876,57 PLN.
Cet abondement de trésorerie résulte principalement d'un recouvrement sur les exercices antérieurs bien supérieur à ce qui était budgété.

Au 01/01/2021, la trésorerie était de 2 975 000 PLN.
Au 31/12/2021, la trésorerie est de 4 938 876,57 PLN

EQUILIBRE FINANCIER

DEPENSES				RECETTES		
	BR 2	COFI		BR 2	COFI	
	Montant	**Montant**		**Montant**	**Montant**	
Fonctionnement	6 001 685,67 PLN	5 980 843,32 PLN		21 813 227,00 PLN	23 181 573,62 PLN	Recettes propres
Personnel	9 100 000,00 PLN	8 979 653,61 PLN			68 103,34 PLN	Autres financement
TOTAL DES DEPENSES	**15 101 685,67 PLN**	**14 960 496,93 PLN**		**21 813 227,00 PLN**	**23 249 676,96 PLN**	**TOTAL DES RECETTES**
Investissement	186 000,00 PLN	154 670,70 PLN				
SOLDE BUDGETAIRE		8 134 509,33 PLN				
Décaissements non budgétaires	7 796 725,00 PLN	8 918 258,64 PLN		1 148 707,00 PLN	2 747 625,88 PLN	Encaissements non budgétaires
ABONDEMENT DE LA TRESORERIE		**1 963 876,57 PLN**		**-122 476,67 PLN**		**PRELEVEMENT SUR TRESORERIE**

Les flux financiers comprennent :

- Dépôts et cautionnement
- Bourses
- Reversements à l'AEFE (Participation à la Rémunération des Résidents, Participation Financière Complémentaire)
- Opérations 2021 de flux de trésorerie mais n'ayant pas d'impact budgétaire (avances fournisseurs 2021, factures non parvenues 2020, encaissements des familles constituant des avances).
- Opérations non budgétaires et mouvement de trésorerie non affectés

L'écart entre décaissement et encaissement de 611 366,70 PLN = (Cotisations patronales de décembre 2021 à payer en janvier 2022 pour 315 310,18 PLN et corrections d'encaissements de trésorerie : 296 056,52 PLN)

	décaissement	encaissement
avances fournisseurs	15 361,51 PLN	
Bourses	914 323,52 PLN	612 751,90 PLN
avances familles		275 808,64 PLN
Participation à la Rémunération des Résidents	5 231 987,11 PLN	
Indemnités	325 240,84 PLN	
Participation Financière Complémentaire	1 224 787,63 PLN	
décharge syndicale		51 686,50 PLN
dépôts et cautionnement	412 800,05 PLN	402 254,16 PLN
Opérations non budgétaires et mouvements de trésorerie non affectés	793 757,98 PLN	1 405 124,68 PLN
	8 918 258,64 PLN	2 747 625,88 PLN

3/ Le résultat

Le résultat est la différence entre les produits (classe 7) et les charges (classe 6). Il y a donc une différence entre les CP / Charges et Recettes budgétaires / Produits.
Comme certaines opérations précédemment comptabilisées en charges et produits ne le sont plus (Bourses, reversement à l'AEFE), le résultat est grandement excédentaire.

	CHARGES	PRODUITS
	15 733 445,84 PLN	22 574 651,24 PLN
Résultat		6 841 205,40 PLN

C'est ce montant, qui sera à affecter au compte de réserve.

4/ Les soldes des comptes de tiers (créances douteuses et dettes comptabilisées)

Les créances les plus importantes concernent les frais de scolarité. Si on inclut les droits d'inscriptions, les frais de dossiers, les droits d'examen et les autres prestations facturées aux familles (assurance scolaire, location de manuels scolaires, AES), ces créances s'élèvent à 1 166 655,56 PLN dont :

- 758 854,08 PLN pour les créances à partir de septembre 2021
- 407 801,48 PLN pour les créances antérieures à septembre 2021 (comptabilisées en créances douteuses)

5/ Le recouvrement

Le tableau suivant présente le taux de recouvrement au 31/12/2021.

Étiquettes de lignes	reste à encaisser	taux de recouvrement
AES		
2020/2021	11 187,63 PLN	97,83%
2021/09-12	76 640,67 PLN	83,02%
Assurance scolaire		
2020/2021	880,00 PLN	94,80%
2021/2022	6 160,00 PLN	91,58%
droits examens		
2020/2021	7 200,00 PLN	93,72%
Frais de dossier 1ere inscription		
2020/2021	1 900,00 PLN	91,67%
2021/2022	7 600,00 PLN	95,72%
Frais d'inscription		
2020/2021	9 669,80 PLN	93,50%
2021/2022	75 405,24 PLN	93,15%
frais scolarités		
2019/2020	193 840,17 PLN	99,35%
2020/09-12	59 714,25 PLN	95,48%
2021/01-03	51 702,50 PLN	98,74%
2021/04-07	75 058,38 PLN	98,53%
2021/09-12	578 051,21 PLN	92,64%
locations manuels		
2020/2021	1 490,00 PLN	95,85%
2021/2022	10 155,71 PLN	91,01%
Total général	**1 166 655,56 PLN**	

Explication des CP 2021 relatifs au référentiel par destination SUP 332

La colonne de gauche présente les CP prévisionnels inscrits au BR 2, pour un montant de 357 696 PLN. Seuls les CP relatifs aux dépenses (charges) 2021 sont inscrits.

La colonne de droite présente les CP réellement consommés en 2021. Il y a à la fois les CP relatifs aux dépenses (charges) 2021 et les CP relatifs aux dépenses (charges) 2020 qui sont enregistrés en factures non parvenues (charges 2020 mais décaissement 2021).

Au BR2, il n'y a pas eu d'ajustement de CP (abondement de CP sur la ligne SUP 332) car sur la section de fonctionnement, la consommation prévisionnelle de CP n'était pas dépassée.

	CPBR2	**CP COFI**
KPMG	153 696,00 PLN	254 772,75 PLN
factures non parvenues 2020		*67 678,66 PLN*
Assurances (scolaire / accident et déplacement des personnels / immobilier	82 000,00 PLN	86 323,74 PLN
HR LEX (externalisation paie)	81 000,00 PLN	87 719,91 PLN
frais de traduction	10 000,00 PLN	14 292,32 PLN
Frais de Notaire et d'huissier	3 000,00 PLN	5 773,25 PLN
Commissions bancaires / frais de transport de fonds (dépôt espèce à la banque)	15 000,00 PLN	19 470,53 PLN
Abonnements (publications/annonces)	4 000,00 PLN	6 193,30 PLN
Prestataires (médecin et psychologue scolaire)	9 000,00 PLN	10 099,00 PLN
Audit financier et comptable		
factures non parvenues 2020		*22 140,00 PLN*
	357 696,00 PLN	**574 463,46 PLN**

Concernant les dépenses KPMG relatives aux charges 2021, un écart de 101 076,75 PLN est constaté. Le détail des dépenses se trouve dans le tableau ci-dessous :

Analyse REGON / NIP LFV / ZUS / PIT	71 470,92 PLN
Transfert du bail de Sadyba	74 611,07 PLN
Analyse du contrat de travail / protocole sanitaire	20 376,64 PLN
Gestion des impayés (relance, procédure contentieuse)	40 134,89 PLN
Préparation de l'accord intergouvernemental	*48 179,23 PLN*
	254 772,75 PLN

Les analyses répondaient, soit à une étude des éventuelles possibilités ouvertes par le nouveau statut du lycée suite au passage en EGD (possibilité de d'obtenir des numéros d'enregistrement spécifique, passage au prélèvement à la source), …, soit à un conseil pour répondre à des réclamations.

L'ambassade de France a décidé de prendre en charge les 48 179,23 PLN liés à la préparation de l'AIG. Cette somme fera l'objet d'un remboursement.

Recettes budgétaires sur titres 2020 et 2021

Recettes budgétaires 2021 = 23 249 676,96 PLN
Le lycée a récupéré 2 087 163,94 PLN sur les titres 2020 et années antérieures (1 726 151,28 PLN entre janvier et août et 361 012,66 PLN entre septembre et décembre)
Les recettes budgétaires réalisées sur les titres 2021 représentent 21 162 513,02 PLN (10 666 633,20 PLN entre janvier et août et 10 495 879,82 PLN entre septembre et décembre)

7. Divers

- Pour information, le collège proposera en avril une soirée d'information à destination des parents d'élèves de CM2 de Sadyba et des classes de niveau équivalent des établissements francophones de Varsovie. Après deux années perturbées par la COVID qui n'ont pas permis aux parents d'entrer dans l'établissement, il paraît essentiel de leur présenter les spécificités de l'enseignement secondaire français ainsi que l'équipement dont dispose l'établissement.

- La journée portes ouvertes a accueilli 40 familles sur l'école maternelle le samedi 19 mars.

La séance est levée à 20h00.

Secrétaire de séance : M. LE GUERN

Le chef d'établissement

Frédéric BIZOT